



# FOCUS N°78

## Baromètre démographique 2025 de la Région de Bruxelles-Capitale

JEAN-PIERRE HERMIA, DIANE TENNSTEDT

La Région bruxelloise aurait connu récemment un nouvel exode urbain record et jamais autant de Bruxellois n'auraient déserté leur Région, c'est du moins ce qui ressort du débat public. Mais qu'en est-il réellement dans les chiffres ? Plus globalement, comment a évolué la population de la Région bruxelloise en 2024 ? Ce Focus fait le point sur cette évolution, de même que sur la composition de la population bruxelloise au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Introduction

Marquée successivement par la pandémie de Covid-19 et par le début de la guerre russo-ukrainienne au début des années 2020, la démographie de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a été d'abord ralentie par la crise sanitaire, puis dopée par l'afflux de ressortissants ukrainiens. Que s'est-il passé en 2024 ? Y a-t-il eu des migrations de retour vers l'Ukraine ? A-t-on assisté à un « exode urbain record », comme parfois véhiculé dans le débat public ?

Ce Focus a pour objectif de répondre à ces questions et de décrire plus globalement l'évolution de la population (naissances, décès, migrations) de la RBC au cours de l'année 2024. En outre, ce Focus dresse le portrait de la population bruxelloise au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (âges, nationalités, ménages). Les analyses se basent sur les statistiques de l'Office belge de statistique (Statbel), elles-mêmes issues du Registre National. La population prise en compte dans ce Focus est la population légalement domiciliée en RBC, de laquelle sont retirées les personnes candidates au statut de réfugié (Registre d'attente).

### 6 198 habitants supplémentaires en 2024

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Région de Bruxelles-Capitale compte 1 255 795 habitants, soit 6 198 de plus qu'une année auparavant (Tableau ①). La RBC gagne ainsi des habitants pour la 29<sup>ème</sup> année consécutive et n'a jamais été aussi peuplée.

La croissance de la population en 2024 est de +0,50 %. Elle est plus importante qu'en Wallonie (+0,34 %), mais moins qu'en Flandre (+0,63 %). En outre, elle est moins importante que celle de 2023 et surtout que celle de 2022 (crise ukrainienne et forte immigration internationale). Enfin, la croissance de la population bruxelloise en 2024 est plus importante que celles des années 2020 et 2021, très impactées par le Covid-19.

Cette croissance démographique s'explique par la conjonction des trois mouvements démographiques suivants (Tableau ①, Figure ②) :

- Le mouvement naturel, qui est favorable à l'augmentation de la population en RBC en 2024. En effet, le nombre de naissances

dépasse nettement le nombre de décès. Le solde naturel est de +5 330.

- Le mouvement migratoire international (→ [Glossaire](#)), qui contribue nettement à l'augmentation de la population en RBC en 2024 : le nombre d'immigrations dans la RBC en provenance directe de l'étranger dépasse largement le nombre d'émigrations depuis la RBC vers l'étranger. Le solde migratoire international est de +19 398 en 2024.
- Le mouvement migratoire interne, qui ne contribue pas à l'augmentation de la population en RBC. En effet, le nombre de départs de la RBC vers la Flandre ou la Wallonie dépasse nettement le nombre d'entrées en RBC, en provenance de la Flandre ou de la Wallonie. Le solde migratoire interne est de -17 993 en 2024.

## Le solde naturel reste stable par rapport à l'année précédente

Durant l'année 2024, la population de la Région de Bruxelles-Capitale augmente notamment grâce à son solde naturel (→ [Glossaire](#)) : il y a 5 330 naissances de plus que de décès. Ce solde naturel est similaire à 2023 où la Région avait gagné 5 400 habitants par l'excédent de naissances sur les décès.

En 2024, la RBC est de nouveau la seule des trois régions du Royaume à connaître un solde naturel positif : il est de -5 500 en Wallonie et de -3 700 en Flandre.

## La baisse de la natalité décélère

Au cours de l'année 2024, 13 830 enfants sont nés en Région bruxelloise<sup>1</sup>, ce qui ne représente que 150 naissances en moins que l'année précédente. Il s'agit de la plus faible diminution depuis le début de la baisse<sup>2</sup> des naissances, en 2015. Cette baisse des naissances est elle-même liée à la chute de la fécondité que connaît la Région depuis 2010 (Wertz et al., 2025b).

Le taux brut de natalité (→ [Glossaire](#)) est lui aussi resté stable, et s'établit à 11,0 ‰ en 2024. Il reste largement plus élevé en RBC qu'en Flandre (9,0 ‰) et qu'en Wallonie (8,8 ‰).

## La mortalité bruxelloise n'a jamais été aussi faible

En 2024, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré 8 500 décès, soit 80 décès de moins que l'année précédente. Le taux brut de mortalité (→ [Glossaire](#)) de la RBC était de 6,8 ‰, soit largement inférieur aux valeurs de la Flandre (9,6 ‰) et de la Wallonie (10,3 ‰). Ce taux n'a jamais été aussi faible en RBC. En d'autres termes, la mortalité n'y a jamais été aussi faible.

L'espérance de vie à la naissance (→ [Glossaire](#)) de la Région bruxelloise est stable, passant de 82,18 ans en 2023 à 82,15 ans en 2024. L'espérance de vie à la naissance reste plus haute pour les femmes, 84,32 ans, que pour les hommes, 79,78 ans<sup>3</sup>.

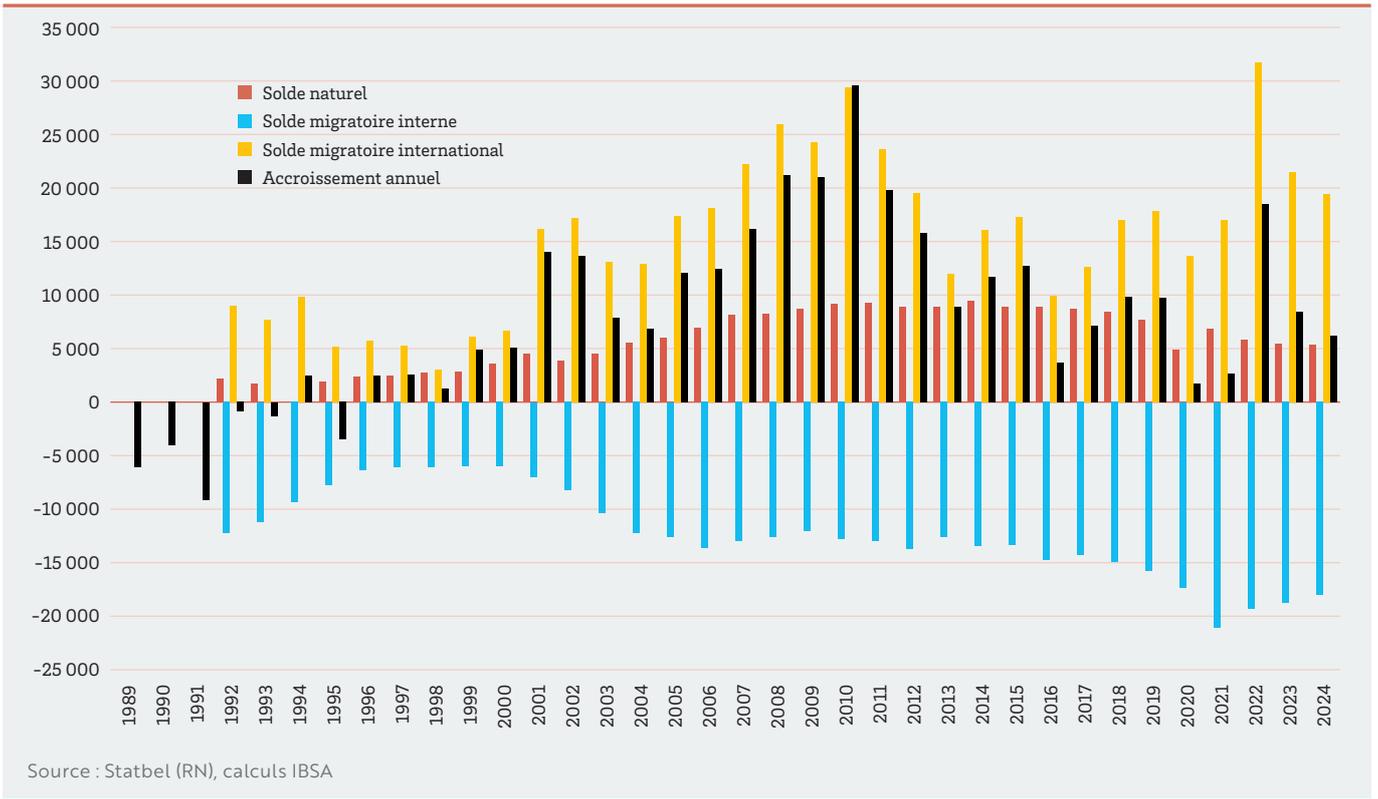
En 2024, l'espérance de vie de la RBC se situe entre celle des deux autres régions du pays : elle est de 84,05 ans en Flandre et de 80,70 ans en Wallonie.

## ① MOUVEMENT DE LA POPULATION EN RBC (ANNÉES 2020 À 2024)

|   | 2020             | 2021             | 2022             | 2023             | 2024             |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Population au 1<sup>er</sup> janvier</b>                     | <b>1 218 255</b> | <b>1 219 970</b> | <b>1 222 637</b> | <b>1 241 175</b> | <b>1 249 597</b> |
| <b>Mouvement naturel</b>  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Naissances  | 15 847           | 15 690           | 14 744           | 13 987           | 13 830           |
| Décès   | 10 984           | 8 849            | 8 914            | 8 583            | 8 500            |
| <i>Solde naturel</i>  | <i>4 863</i>     | <i>6 841</i>     | <i>5 830</i>     | <i>5 404</i>     | <i>5 330</i>     |
| <b>Mouvement migratoire interne</b>                             |                  |                  |                  |                  |                  |
| Immigrations internes   | 23 585           | 23 854           | 25 011           | 25 023           | 25 109           |
| Émigrations internes  | 40 904           | 44 905           | 44 318           | 43 775           | 43 102           |
| <i>Solde migratoire interne</i>                                 | <i>-17 319</i>   | <i>-21 051</i>   | <i>-19 307</i>   | <i>-18 752</i>   | <i>-17 993</i>   |
| <b>Mouvement migratoire international</b>                       |                  |                  |                  |                  |                  |
| Immigrations internationales                                    | 42 748           | 48 414           | 62 522           | 56 166           | 54 267           |
| Entrées   | 35 993           | 39 261           | 52 470           | 45 281           | 42 362           |
| Réinscriptions après radiation                                  | 5 341            | 5 905            | 6 001            | 6 093            | 6 468            |
| Changements de registre (entrées)                               | 1 414            | 3 248            | 4 051            | 4 792            | 5 437            |
| Émigrations internationales                                     | 29 113           | 31 449           | 30 837           | 34 723           | 34 869           |
| Sorties   | 14 283           | 15 285           | 15 994           | 16 451           | 17 516           |
| Radiations  | 14 556           | 15 924           | 14 552           | 17 819           | 16 802           |
| Changements de registre (sorties)                               | 274              | 240              | 291              | 453              | 551              |
| <i>Solde migratoire internationale</i>                          | <i>13 635</i>    | <i>16 965</i>    | <i>31 685</i>    | <i>21 443</i>    | <i>19 398</i>    |
| <b>Ajustement statistique</b>                                   | <b>536</b>       | <b>-88</b>       | <b>330</b>       | <b>327</b>       | <b>-537</b>      |
| <b>Population au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante</b> | <b>1 219 970</b> | <b>1 222 637</b> | <b>1 241 175</b> | <b>1 249 597</b> | <b>1 255 795</b> |
| <b>Accroissement annuel</b>                                     | <b>1 715</b>     | <b>2 667</b>     | <b>18 538</b>    | <b>8 422</b>     | <b>6 198</b>     |

Source : Statbel (RN), calculs IBSA

2 COMPOSANTES DU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN RBC DE 1989 À 2024 (EN NOMBRE DE PERSONNES)

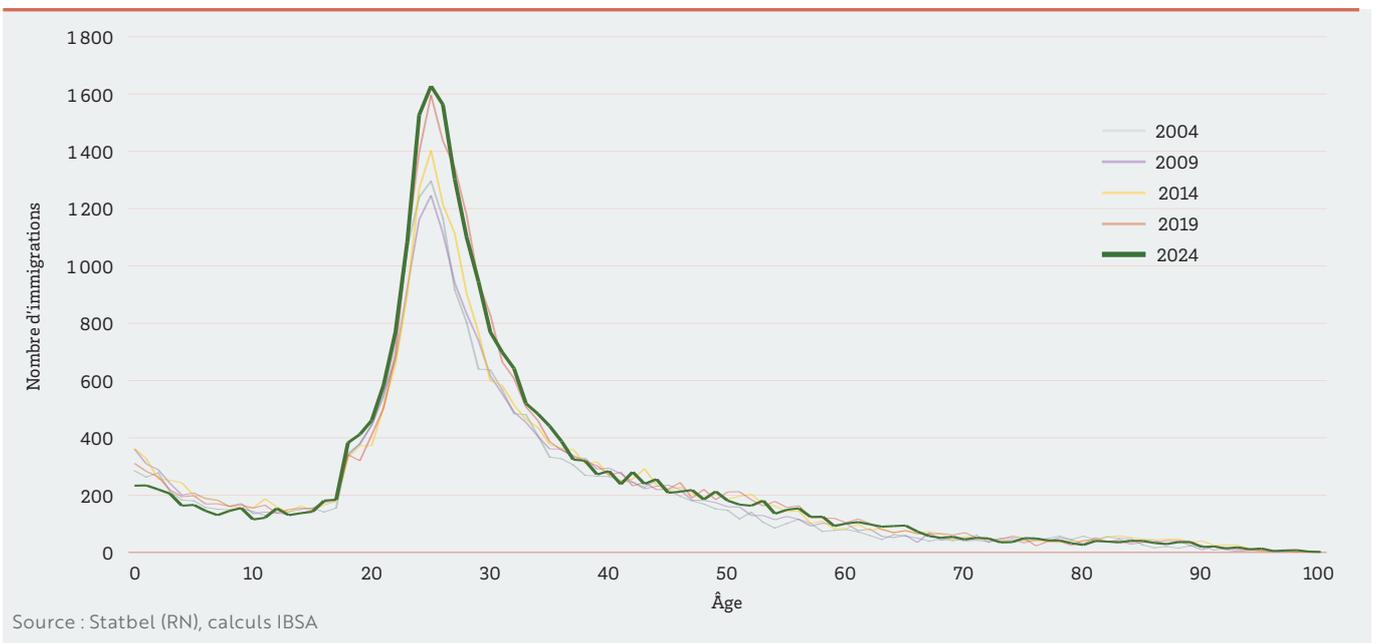


**Au niveau des migrations, la RBC reste largement déficitaire par rapport à la Flandre et à la Wallonie**

Au cours de l'année 2024, 25 109 personnes sont venues s'installer en Région bruxelloise, en provenance de la Flandre ou de la Wallonie. Ce nombre d'immigrations internes est stable pour la troisième année consécutive. Il est également similaire à celui observé avant la crise du COVID-19, au cours de laquelle il avait légèrement diminué (en 2020 et 2021).

Le profil par âge des personnes arrivées en RBC depuis la Flandre et la Wallonie est resté très stable au cours des vingt dernières années (Figure 3). Une grande proportion de ces entrées internes dans la RBC concerne des adultes âgés de 20 à 30 ans. Cette migration vers le cœur de l'agglomération bruxelloise s'insère dans le cycle de vie des individus : décohabitation parentale et autonomisation du jeune adulte, location du premier logement et/ou domiciliation en RBC après y avoir kotté pendant ses études (Berns et al., 2022). Le choix de la Région bruxelloise est guidé par la grande offre de logement locatif, les opportunités sur le marché de l'emploi et les aménités socioculturelles (bars, cinémas, théâtres, restaurants...) que concentre la Région bruxelloise.

3 NOMBRE D'ENTRÉES INTERNES PAR ÂGE EN RBC (2004 À 2024)



Toujours en 2024, 43 102 Bruxelloises et Bruxellois ont quitté la Région pour aller s'installer en Flandre ou en Wallonie. Ce nombre d'émigrations internes est en légère diminution pour la troisième année consécutive : il y en a eu 1 800 de moins en 2024 qu'en 2021, année record des départs de la Région bruxelloise avec 44 905 émigrations internes. En d'autres termes, même si le nombre de départs de la RBC reste à un niveau très élevé en 2024, il ne s'agit pas d'un record, contrairement à ce qui est fréquemment véhiculé dans le débat public.

La distribution par âge des sorties de la RBC vers la Flandre et la Wallonie est hautement liée au cycle de vie (Figure 4). En effet, une grande partie des départs de la Région bruxelloise ont lieu entre 25 et 40 ans, de même qu'avant l'âge de 10 ans. Cela correspond aux âges de la migration périurbaine. Cette dernière est liée aux motifs suivants : acquisition d'un logement en adéquation avec la taille du ménage qui est en augmentation, volonté d'un jardin et/ou globalement d'un environnement plus verdoyant (Berns et al., 2022). L'accomplissement de ces objectifs est plus difficilement accessible financièrement en Région bruxelloise, du fait des hautes valeurs foncières et immobilières.

Si la distribution par âge des sortants de la RBC reste globalement stable au fil du temps, il y a un étalement dans le cycle de vie des âges où on quitte le plus la Région (Figure 4). Ainsi, le nombre de départs au cours de la trentaine est en nette hausse au cours des 20 dernières années. Ces départs plus tardifs de la Région bruxelloise peuvent s'expliquer par différents éléments, parmi lesquels la hausse de l'âge à la parentalité et l'augmentation globale du prix de l'immobilier. Cette dernière a pour conséquence que devenir propriétaire de son logement, même en dehors de la Région bruxelloise, se fait plus tardivement qu'auparavant.

La différence entre les immigrations et les émigrations internes, soit le solde migratoire interne, s'élève à -17 993 unités en 2024. Il constitue donc toujours l'élément négatif de l'évolution de la population bruxelloise : la Région reste nettement déficitaire vis-à-vis de la Flandre et de la Wallonie par le jeu des migrations interrégionales. Néanmoins, ce déficit s'atténue pour la troisième année consécutive. De ce fait, il est de 15 % inférieur à ce qu'il était en 2021 (-21 051), l'année où il était le plus conséquent.

À l'exception des âges situés au milieu de la vingtaine, le solde migratoire interne est négatif pour la RBC à tous les autres âges (Figure 5). Cela veut donc dire qu'à tous ces autres âges, il y a plus de départs de la RBC vers la Flandre ou la Wallonie que d'arrivées en RBC depuis ces deux régions. Au cours des vingt dernières années, tant l'attractivité globale de la Région bruxelloise à la vingtaine que sa répulsivité globale aux autres âges ont eu tendance à se renforcer : le solde migratoire interne est de plus en plus positif à la vingtaine et, à l'inverse, de plus en plus négatif aux autres âges.

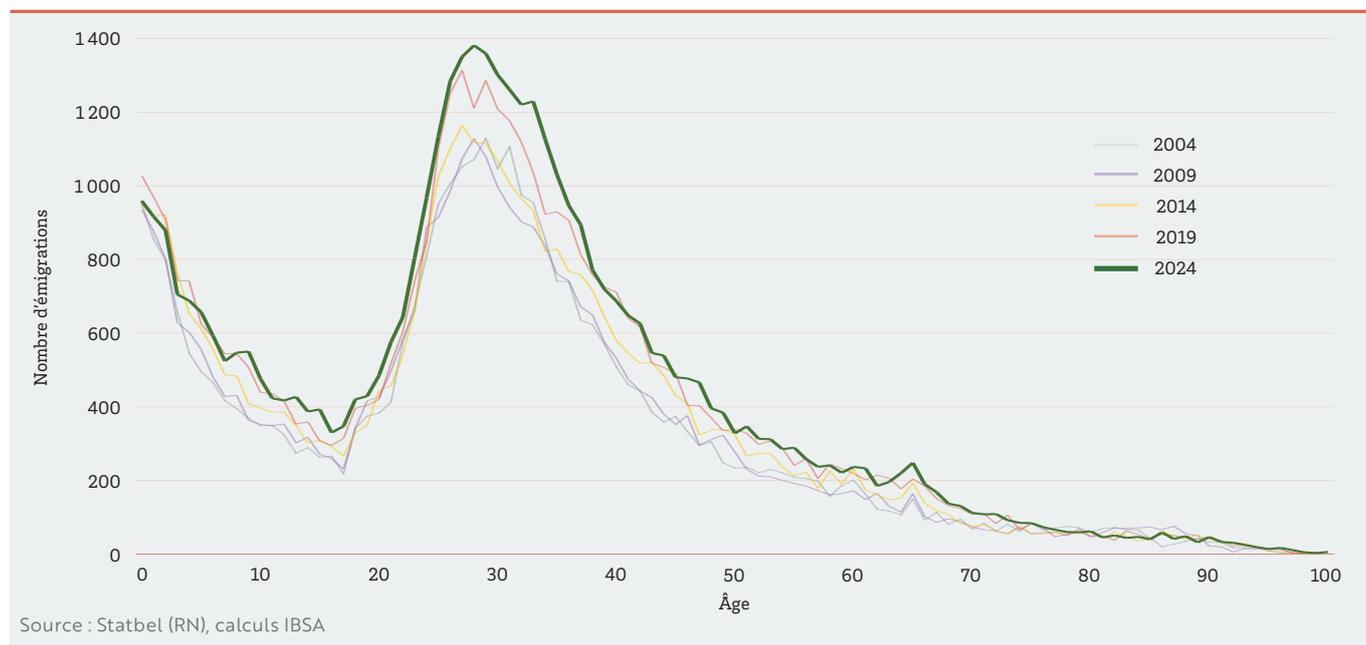
## L'immigration internationale reste le moteur de la croissance démographique bruxelloise

Au cours de l'année 2024, 54 267 personnes sont venues s'installer en Région bruxelloise en provenance d'un pays étranger. C'est environ 2 000 personnes de moins qu'en 2023 et 8 000 de moins qu'en 2022, année du début de la guerre russo-ukrainienne et de l'arrivée massive de ressortissants ukrainiens en RBC. Néanmoins, malgré cette baisse récente, ce nombre d'immigrations internationales dans la Région se situe dans la moyenne haute des vingt dernières années.

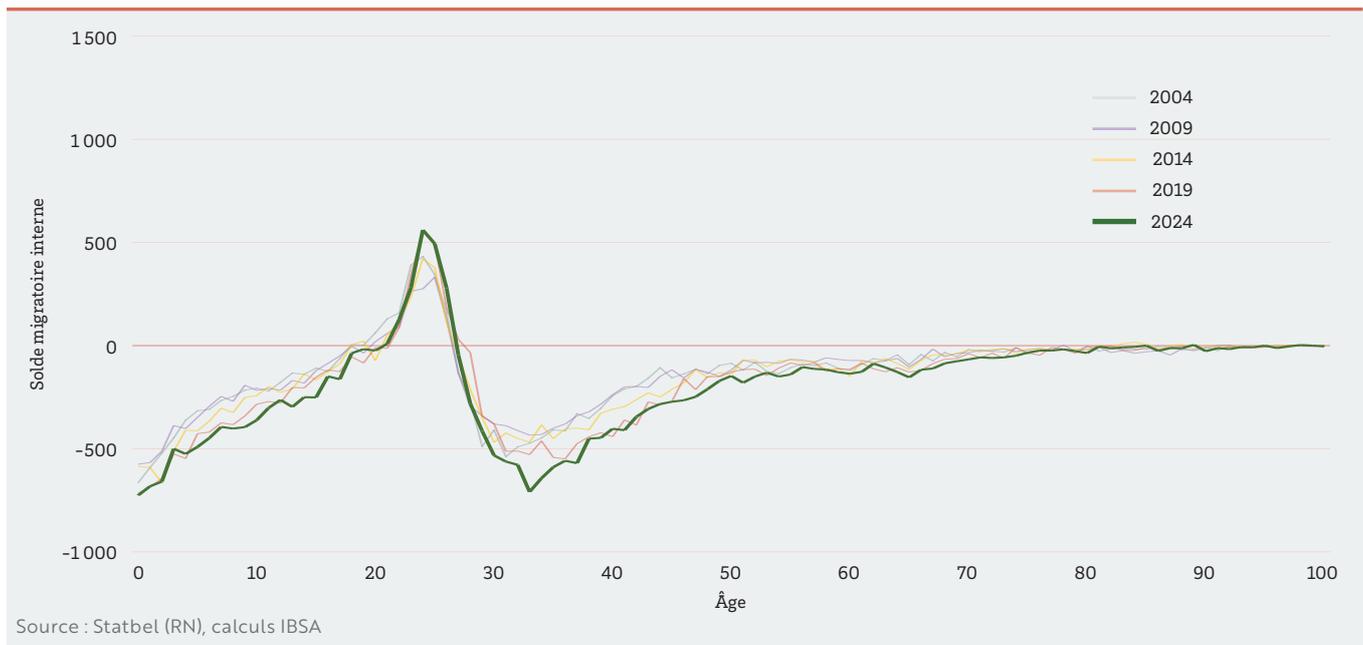
Parmi celles-ci, les changements de registre (entrées) n'ont jamais été aussi nombreux. Il s'agit de demandeurs d'asile, inscrits préalablement au Registre d'attente, et qui, en 2024, ont acquis le statut de réfugiés. Leur nombre est même plus important cette année<sup>4</sup> qu'en 2010, année jusque-là record.

Toujours au cours de l'année 2024, 34 869 Bruxelloises et Bruxellois ont quitté la Région pour s'installer dans un pays étranger. Ce nombre est stable par rapport à l'année 2023 et s'inscrit dans la moyenne des deux dernières décennies. Il n'y a donc pas encore, à l'heure actuelle, de phénomène important de migrations de retour vers l'Ukraine, deux années après l'arrivée de nombreux ressortissants ukrainiens.

### 4 NOMBRE DE SORTIES INTERNES PAR ÂGE EN RBC (2004 À 2024)



## 5 SOLDE MIGRATOIRE INTERNE DE LA RBC (2004 À 2024)



Le solde migratoire international, c'est-à-dire la différence entre les immigrations et les émigrations internationales, est de +19 398 unités en 2024 en RBC. La Région bruxelloise gagne donc des habitants via le jeu des migrations internationales, qui reste le moteur principal de la croissance démographique bruxelloise. Si ce solde migratoire est moindre qu'en 2023 (+21 443) et nettement plus faible qu'en 2022 (+31 685), il est plus élevé que ceux des années suivant le boom démographique (2007-2012).

## 15 des 19 communes ont gagné des habitants en 2024

Au cours de l'année 2024, la population a augmenté dans 15 des 19 communes bruxelloises (Carte 6). C'est à Anderlecht que la croissance, tant relative qu'absolue, a été la plus importante : +2 143 habitants, soit +1,7 %. Elle a également dépassé le pourcent à Evere, à Saint-Josse-ten-Noode et à Forest. Enfin, la Ville de Bruxelles a gagné 1 486 habitants, soit +0,7 %.

Par contre, la population a diminué dans quatre communes, et plus particulièrement à Etterbeek (- 644 habitants, soit -1,3 %), à Schaerbeek (-630 habitants, soit -0,5 %) et à Saint-Gilles (-466 habitants, soit -1,0 %). Dans ces deux dernières communes, la population diminue régulièrement depuis quelques années, ce qui peut s'expliquer par une recomposition démographique : des ménages de plus petite taille enménagent dans des logements laissés vacants par des ménages de plus grande taille (Tennstedt et Hermia, 2025).

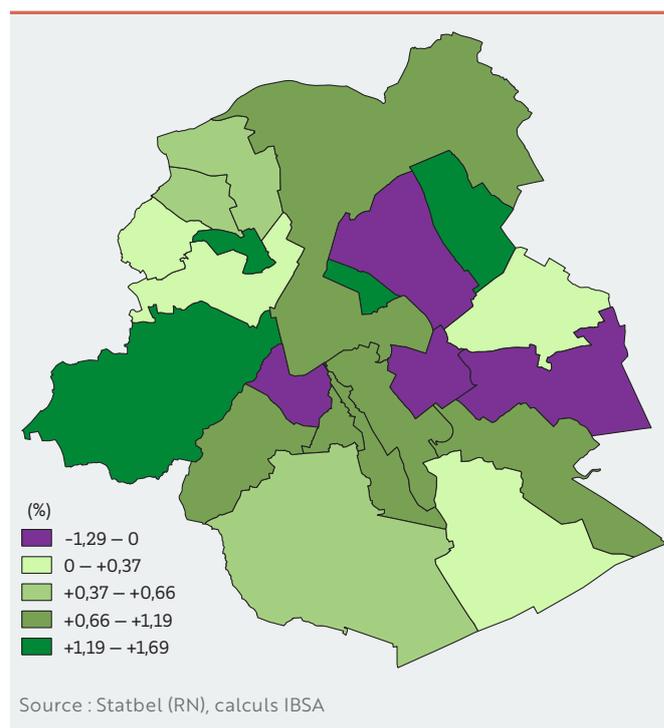
Tout comme au niveau de la Région bruxelloise dans son ensemble, les évolutions démographiques des 19 communes au cours de l'année 2024 sont le fruit des mouvements naturels et migratoires (tant internes qu'internationaux) différenciés entre communes (Cartes 7 à 15).

La natalité (Carte 7) varie presque d'un facteur 1 à 2 en 2024 entre Woluwe-Saint-Pierre, où le taux brut de natalité est de 7,9 ‰, et Koekelberg, où il atteint 14,6 ‰. Globalement, il y a proportionnellement plus de naissances dans les communes du nord et de l'ouest de la Région que dans celles du sud et de l'est.

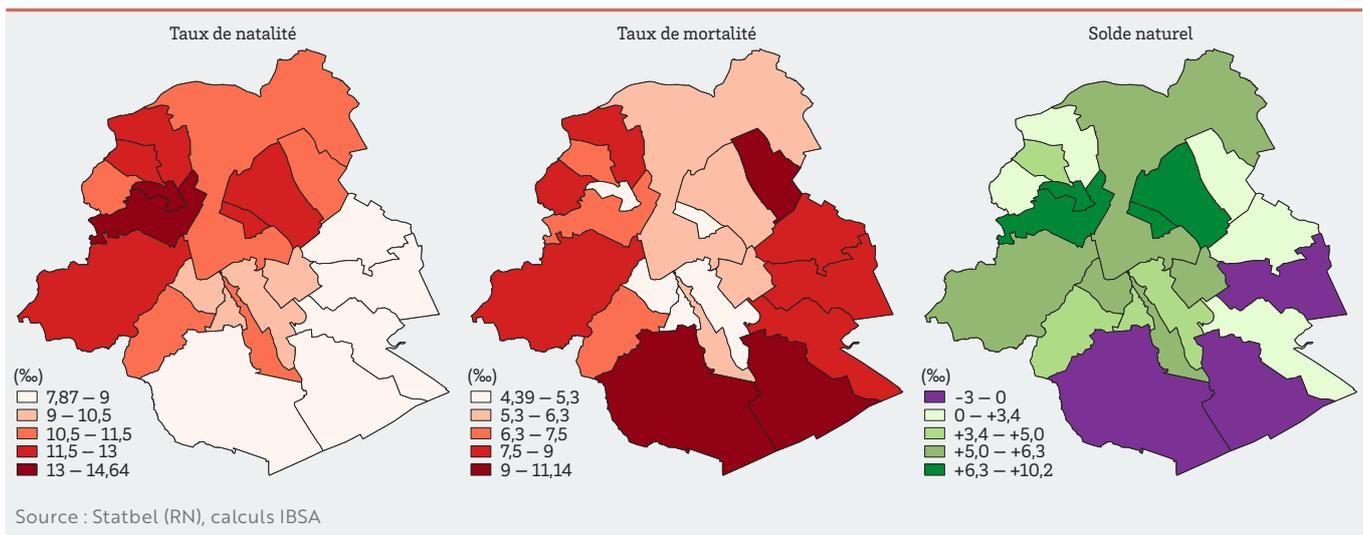
Cela est notamment lié à une population globalement plus jeune, donc avec plus de femmes en âge d'avoir des enfants.

La mortalité (Carte 8), quant à elle, varie d'un facteur 1 à 2,5 entre Koekelberg ou Saint-Josse-ten-Noode, où le taux brut de mortalité est de 4,4 ‰, et Watermael-Boitsfort, où il atteint 11,1 ‰. Plus globalement, il y a proportionnellement plus de décès dans les communes de seconde couronne, et plus particulièrement celles du sud-est de la Région, là où la proportion de personnes âgées est la plus importante. Au contraire, la mortalité est plus faible dans les communes de première couronne, dont la population est globalement plus jeune et donc moins à risque de décéder.

## 6 TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE LA POPULATION EN RBC EN 2024



7 8 9 **MOUVEMENT NATUREL EN 2024 PAR COMMUNE**



Le solde naturel relatif (Carte 9) est positif dans 16 des 19 communes. Il est le plus important dans les communes de première couronne du nord (Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et surtout Koekelberg, où il atteint +10,2 ‰), et est moindre en seconde couronne, notamment à Woluwe-Saint-Pierre, à Uccle et à Watermael-Boitsfort (-3,0 ‰). Dans ces trois communes, il y a eu plus de décès que de naissances en 2024.

Certaines communes accueillent proportionnellement plus d'entrants depuis la Flandre ou la Wallonie que d'autres en 2024 (Carte 10). C'est le cas d'Auderghem, d'Ixelles et surtout de Saint-Gilles et d'Etterbeek, où le taux d'immigration interne (→ Glossaire) atteint 88,3 %. Néanmoins, ce taux est globalement assez similaire entre les 19 communes, avec un minimum de 59,6 ‰ à Molenbeek-Saint-Jean, soit 1,5 fois moindre qu'à Saint-Gilles et Etterbeek.

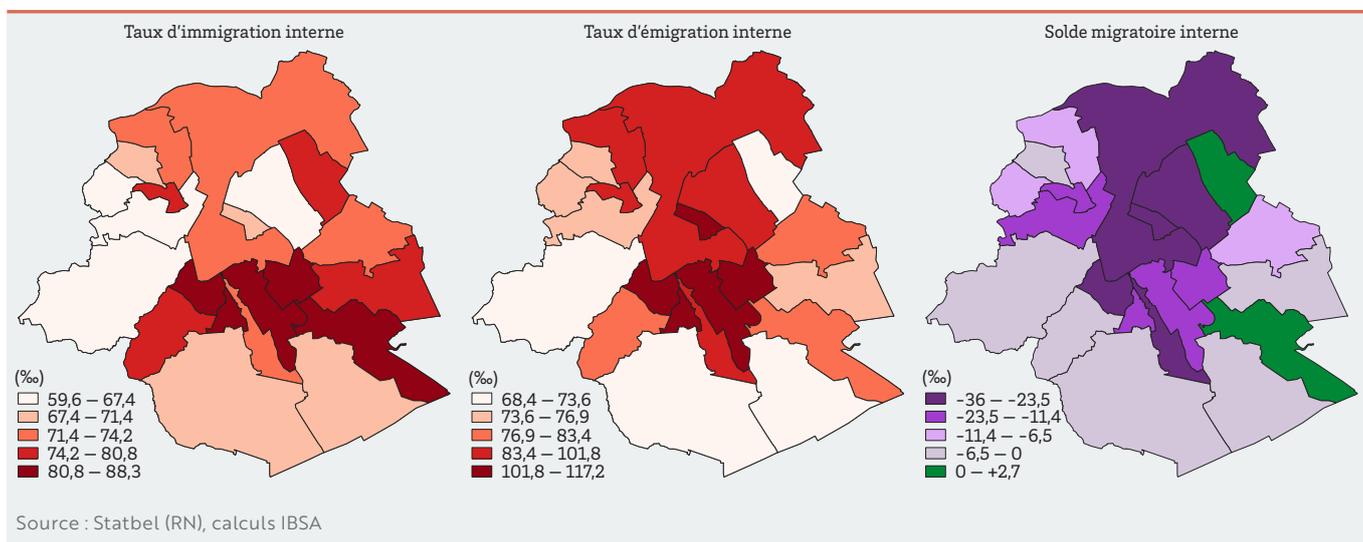
Les différences entre communes sont également peu marquées (facteur 1 à 1,6) en ce qui concerne les départs vers la Flandre ou la Wallonie (Carte 11). C'est proportionnellement depuis Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Etterbeek et surtout Saint-Gilles (taux d'émigration interne de 117,2 ‰, → Glossaire) qu'il y a le plus

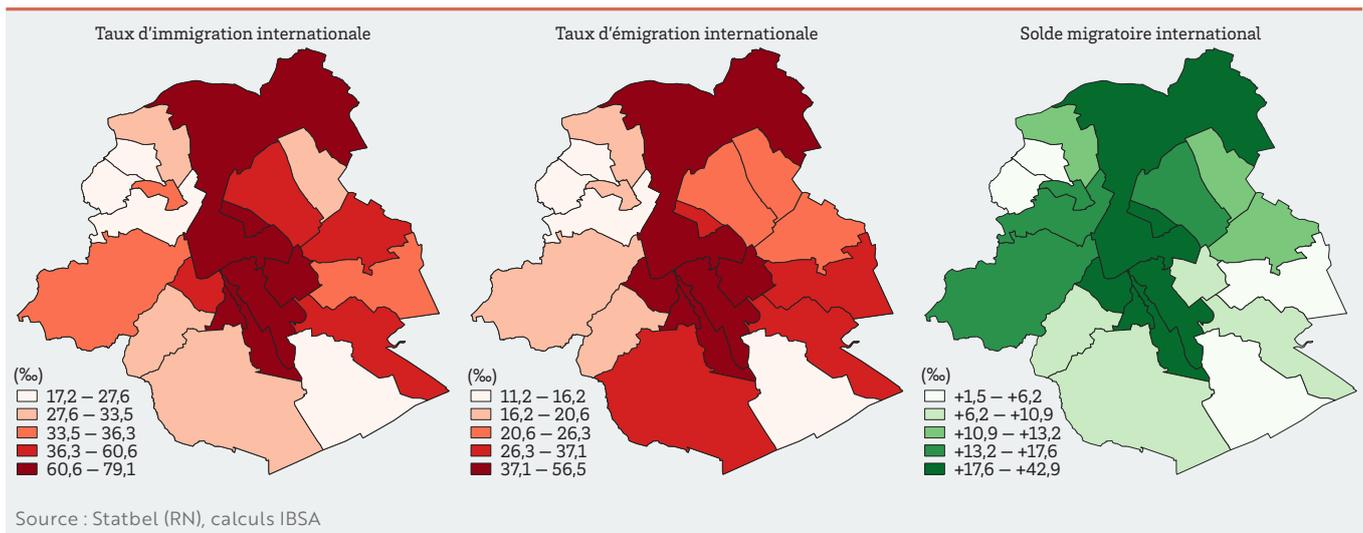
de départs vers les deux autres régions du pays. Il y a relativement moins de départs depuis plusieurs communes de seconde couronne, dont Anderlecht, avec un taux minimum de 68,4 départs pour mille habitants.

Au total, le solde migratoire interne n'est positif que dans deux communes bruxelloises en 2024 (Carte 12). Ainsi, il n'y a qu'à Evere et à Auderghem où il y a plus d'arrivées que de départs vers la Flandre et la Wallonie. Partout ailleurs, les départs sont plus nombreux que les arrivées. C'est particulièrement le cas pour les communes centrales que sont Schaerbeek, la Ville de Bruxelles, Saint-Gilles, et surtout Saint-Josse-ten-Noode, où le solde migratoire interne relatif atteint -36,0 ‰.

Contrairement aux migrations interrégionales, l'intensité des flux entrants et sortants depuis et vers l'étranger varie très nettement d'une commune à l'autre en 2024 (Carte 13). Ainsi, il y a proportionnellement 4,6 fois plus d'arrivées depuis l'étranger à Saint-Josse-ten-Noode (taux d'immigration internationale de 79,1 ‰, → Glossaire) qu'à Berchem-Sainte-Agathe (17,2 ‰). Globalement, les communes centrales sont les plus attractives au niveau de l'immigration internationale, alors que les communes de seconde couronne, notamment nord-ouest, le sont nettement moins.

10 11 12 **MOUVEMENT MIGRATOIRE INTERNE EN 2024 PAR COMMUNE**





Les départs vers l'étranger varient eux aussi fortement entre les communes bruxelloises en 2024 (Carte 14). Il y a 5 fois plus de départs depuis Etterbeek (taux d'émigration internationale de 56,5 %, → Glossaire) que depuis Berchem-Sainte-Agathe (11,2 %). Ici aussi, l'intensité des départs internationaux est nettement plus élevée dans les communes centrales que dans celles de seconde couronne, notamment nord-ouest. Dans ces communes centrales, la présence de ressortissants européens, dont bon nombre d'entre eux travaillent dans le giron des institutions européennes et internationales, est particulièrement importante.

Le solde migratoire international est positif pour toutes les communes bruxelloises en 2024 (Carte 15). Cela veut donc dire que pour chacune d'entre elles, il y a plus d'arrivées depuis l'étranger que de départs. C'est d'autant plus le cas pour les communes centrales que sont la Ville de Bruxelles, Ixelles, et surtout, Saint-Josse-ten-Noode (+42,9 %). Globalement, les communes de seconde couronne sont moins bénéficiaires du surplus des arrivées depuis l'étranger sur les départs vers l'étranger.

## Le portrait de la population bruxelloise en 2025

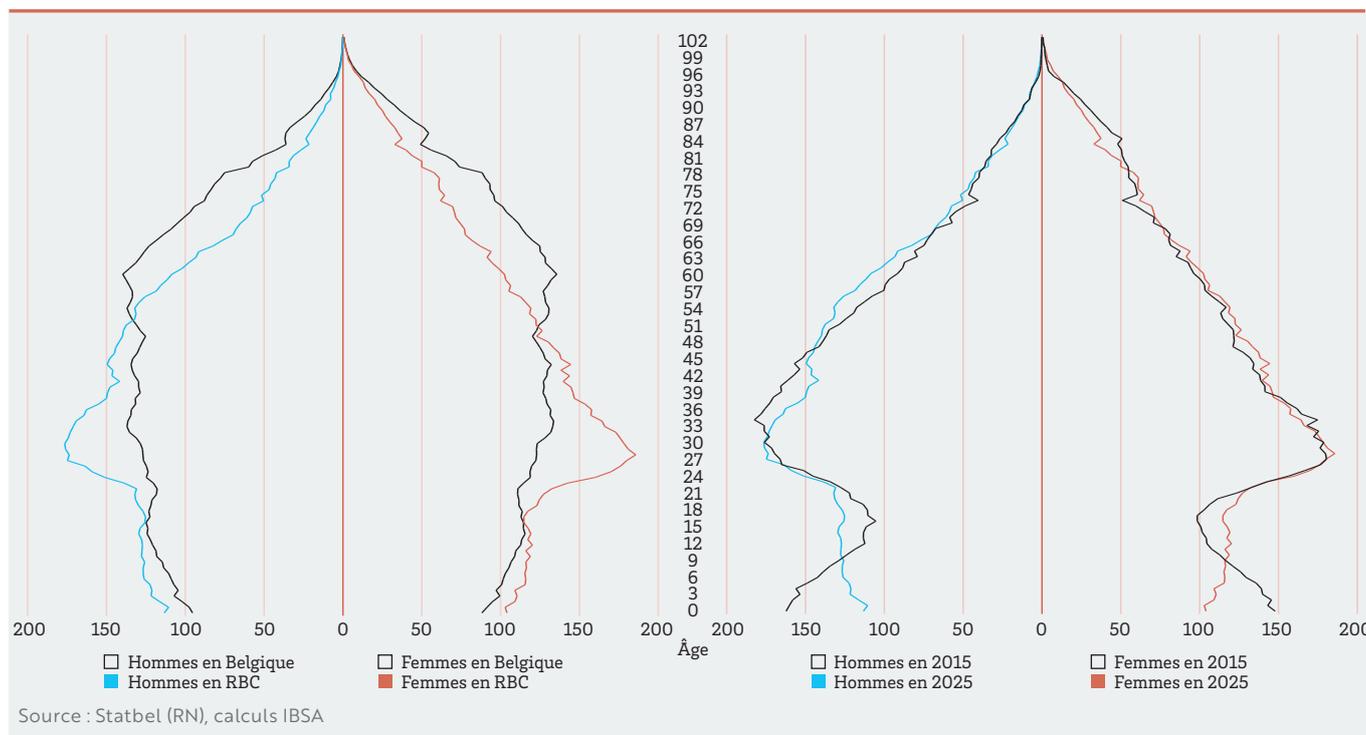
### La population bruxelloise vieillit, mais reste plus jeune que celle des deux autres régions du pays

L'âge moyen continue à augmenter dans l'ensemble du pays. En Région de Bruxelles-Capitale, il a augmenté de 0,15 an en une année, passant de 37,91 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 38,07 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cependant, il reste nettement inférieur à celui des deux autres régions, où il est de 43,30 ans en Flandre et de 42,26 ans en Wallonie. En moyenne, les femmes bruxelloises sont toujours un peu plus âgées que les hommes bruxellois.

Les pyramides des âges reflètent l'historique des événements démographiques d'un territoire donné. Dès lors, la comparaison entre la RBC et la Belgique, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, permet de

16 STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE AU 1ER JANVIER 2025, RBC ET BELGIQUE (POUR 10 000 HABITANTS)

17 STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE DE LA RBC, 2015 ET 2025 (POUR 10 000 HABITANTS)



confirmer que la population bruxelloise est plus jeune que celle de la Belgique dans son ensemble (Figure 16).

La Région bruxelloise est composée de 41,6 % d'habitants âgés de 18 à 44 ans, alors que cette proportion est d'un tiers pour les deux autres régions du pays. En ce qui concerne les personnes plus âgées, 13,1 % de la population bruxelloise est âgée de 65 ans ou plus, là où cette proportion dépasse le cinquième dans le reste de la Belgique.

La comparaison entre les années 2015 et 2025 montre, notamment, l'impact de la baisse du nombre de naissances des dix dernières années sur la structure par âge de la Région bruxelloise (Figure 17). La part des 0 à 5 ans dans la population bruxelloise a chuté de 8,9 % à 6,8 % en dix ans. Enfin, le boom des naissances des années 2007 à 2012 s'observe également sur la pyramide des âges : la part des 12 à 17 ans dans la population bruxelloise a augmenté de 6,4 % à 7,3 % entre 2015 et 2025.

Cette tendance va-t-elle se poursuivre à l'avenir ? La réalisation de perspectives démographiques permet de projeter une évolution possible de ces différentes tranches d'âge dans les années à venir, dans le cas où les hypothèses utilisées se vérifiaient (→ Encadré).



## Que disent les projections démographiques ?

D'après les perspectives démographiques (Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2025), la population bruxelloise continuerait d'augmenter jusqu'en 2028 pour ensuite diminuer jusqu'en 2070. La RBC pourrait repasser sous le seuil du 1,25 million d'habitants dès 2032.

La structure par âge devrait rester relativement stable pour les âges les plus bas (0 à 5 ans). La proportion des 65 ans et plus pourrait dépasser les 15 % aux alentours de 2035, au détriment des 6-17 ans, dont la part dans la population bruxelloise diminuerait.

Il est à rappeler que les projections de population sont le résultat d'hypothèses émises sur les composantes démographiques. En aucun cas, elles ne sont des prédictions.

## Une présence étrangère très importante

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, au sein de la population de la Région bruxelloise, 467 055 personnes n'ont pas la nationalité belge. 37,2 % des personnes habitant en RBC sont donc étrangers. Pour la première fois au cours des 20 dernières années, cette proportion n'a pas augmenté entre 2024 et 2025. Néanmoins, elle reste plus de trois fois plus élevée qu'en Flandre (11,0 %) et qu'en Wallonie (11,1 %). Elle est également nettement plus élevée que dans les communes d'Anvers (23,3 %) et de Liège (20,8 %), villes-centres des deux principales métropoles flamande et wallonne.

62,4 % des non-Belges vivant en RBC sont ressortissants d'un autre pays de l'Union Européenne en 2025. Parmi les étrangers résidant en RBC, les Français sont de loin les plus nombreux (71 597) (Figure 18), suivi des Roumains (46 518), des Italiens (37 222) et des Espagnols (33 276), qui dépassent désormais les Marocains (32 699). Notons que les Ukrainiens représentent la huitième nationalité étrangère la plus représentée en Région bruxelloise (16 908 ressortissants).

Quand on s'intéresse à la nationalité non pas actuelle, mais à la naissance, 61,0 % des habitants vivant en Région bruxelloise sont nés étrangers, c'est-à-dire avec une nationalité autre que belge. Seuls 39,0 % des personnes vivant en RBC sont donc nés belges. Cette différence importante entre proportion d'étrangers actuellement et à la naissance s'explique par une part importante de Bruxelloises et de Bruxellois qui sont devenus belges entre leur naissance et aujourd'hui (Hermia et Sierens, 2017). Ainsi, près d'un quart des habitants de la RBC (23,9 %) sont nés étrangers et devenus belges. Les conditions d'obtention de la nationalité belge ont largement évolué depuis les années 1980, au gré des modifications du Code de la nationalité belge.

### 18 NOMBRE DE RESSORTISSANTS PAR PRINCIPALE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE (ACTUELLE ET À LA NAISSANCE) EN RBC, AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

| Pays        | Nationalité actuelle | Nationalité à la naissance |
|-------------|----------------------|----------------------------|
| France      | 71 597               | 77 242                     |
| Roumanie    | 46 518               | 49 753                     |
| Italie      | 37 222               | 42 401                     |
| Espagne     | 33 276               | 33 075                     |
| Maroc       | 32 699               | 145 118                    |
| Portugal    | 18 892               | 19 717                     |
| Pologne     | 17 475               | 23 268                     |
| Ukraine     | 16 908               | 11 451                     |
| Bulgarie    | 13 044               | 14 460                     |
| Allemagne   | 11 634               | 12 219                     |
| Turquie     | 8 774                | 30 833                     |
| Congo (RDC) | 7 132                | 22 688                     |
| Russie/URSS | 2 068                | 16 821                     |

Source : Statbel (RN), calculs IBSA

Parmi les personnes habitant en RBC enregistrés comme étrangers à la naissance, quelle que soit leur nationalité actuelle (belge ou étrangère), les Marocains à la naissance sont de loin les plus nombreux (145 118) (Figure 18), soit près du double du nombre de Français à la naissance (77 242). Suivent ensuite les Roumains (49 753), Italiens (42 401), Espagnols (33 075) et Turcs (30 833) à la naissance.

Pourquoi les classements des nationalités étrangères actuelles et à la naissance diffèrent-ils tant ? Cela s'explique par le fait que l'intensité de l'obtention de la nationalité belge diffère largement selon la nationalité des ressortissants (Hermia et Sierens, 2017). Ainsi, les ressortissants des pays de l'UE ont une propension moindre que les ressortissants des autres pays à obtenir la nationalité belge. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour le Maroc, la Turquie et le Congo-RDC, il y a respectivement 4,4 fois plus, 3,5 fois plus et 3,2 fois plus de Bruxellois qui sont nés (étrangers) avec ce pays comme nationalité que de ressortissants étrangers ayant ce pays comme nationalité actuelle (Figure 18).

## Une nette surreprésentation des personnes vivant seules

La Région bruxelloise comptabilise 581 970 ménages privés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit une hausse de 3 089 unités au cours de l'année 2024. Cela correspond à une croissance relative de 0,53 %, qui est légèrement supérieure à celle de l'effectif de population (+0,50 %). Près de la moitié de ces ménages privés sont composés d'une seule personne (276 074, soit 47,4 %), et près d'un quart sont composés de deux personnes (130 420, soit 22,4 %). La taille moyenne des ménages privés bruxellois est de 2,14 personnes par ménage.

Ce sont les ménages d'isolés qui sont le plus représentés en Région bruxelloise, avec près de la moitié des ménages privés. C'est également le type de ménage le plus fréquent en Flandre et en Wallonie mais dans une moindre mesure, avec respectivement une part de 33,4 % et 37,7 % des ménages privés. Par ailleurs, les familles monoparentales sont en constante augmentation en RBC (Wertz *et al.*, 2025a). Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 67 718 ménages privés sont des familles monoparentales, soit plus de 5 000 de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## En résumé

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Région de Bruxelles-Capitale compte 1 255 795 habitants. Jamais elle n'a été aussi peuplée. Au cours de l'année 2024, la population a augmenté de 6 198 habitants. Cette croissance est due à la conjonction des trois éléments suivants :

- › Le nombre de naissances reste nettement plus élevé que celui des décès. Le solde naturel reste positif (+5 330), car la baisse des naissances s'accompagne d'une baisse des décès.
- › Le nombre de départs vers les deux autres régions (émigrations internes) reste nettement plus élevé que celui d'arrivées dans la Région, depuis la Flandre ou la Wallonie (immigrations internes). Le solde migratoire interne reste donc nettement défavorable à la Région bruxelloise (-17 993). Néanmoins, il s'atténue pour la troisième année consécutive, du fait d'une baisse continue des départs depuis 2022.
- › Le nombre d'arrivées depuis un pays étranger (immigrations internationales) est nettement supérieur à celui des départs vers un pays étranger (émigrations internationales). Le solde migratoire international, de +19 398 unités, reste très élevé, même s'il est moindre qu'en 2022 et 2023. L'immigration internationale reste donc le moteur de la croissance démographique bruxelloise.

La population de la Région bruxelloise se distingue de celles de la Flandre et de la Wallonie sur plusieurs caractéristiques :

- › Bien que vieillissante elle aussi, elle reste globalement nettement plus jeune, avec une faible proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, et une proportion importante de jeunes adultes.
- › La proportion d'étrangers (37,2 %) y est plus de trois fois plus importante que dans les deux autres régions. En outre, 61,0 % des personnes vivant en Région bruxelloise sont nées étrangères.
- › Près de la moitié des ménages bruxellois sont composés d'une personne seule.

## Bibliographie

- BERNIS H., VAN HAMME G., LENEL E., SCHAUT C., 2022, *Pour un changement de paradigme dans la politique d'attractivité résidentielle de la Région de Bruxelles-Capitale*, Brussels Studies, 172.
- BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, STATBEL, 2025, *Perspectives de population 2024-2070*.
- IBSA, HERMIA J.-P., SIERENS A., 2017, *Belges et étrangers en Région bruxelloise, de la naissance à aujourd'hui*, Focus de l'IBSA, 20.
- IBSA, TENNSTEDT D., HERMIA J.-P., 2025, *Projections démographiques communales bruxelloises 2024-2034*, Cahier de l'IBSA, 13.
- IBSA, WERTZ I., DEMEY D., HERMIA J.-P., 2025 (a), *Monoparentalité en Région bruxelloise, de quelles familles parle-t-on ?*, Focus de l'IBSA, 74.
- IBSA, WERTZ I., HERMIA J.-P., DE WAELE P., 2025 (b), *Comprendre la forte baisse de la fécondité en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA, 69.

## Notes

1. Il s'agit des naissances enregistrées en Région de Bruxelles-Capitale selon Statbel, dont la mère est domiciliée en RBC. Il ne s'agit donc pas des naissances *de facto*, qui incluent toutes les naissances ayant eu lieu dans la Région, y compris celles issues de mères qui ne sont pas domiciliées en RBC.
2. Pour plus d'informations sur le sujet, le *Focus de l'IBSA n°69* analyse les possibles causes de la baisse de natalité en RBC.
3. Pour une analyse plus approfondie de l'espérance de vie, cfr. *Focus de l'IBSA n°76*.
4. En 2024, le CGRA a pris un nombre record de décisions, à savoir une décision dans 27 471 dossiers, concernant 34 052 personnes.

## Glossaire

### Espérance de vie à la naissance

Nombre moyen d'années qu'un groupe de personnes peut s'attendre à vivre, si les conditions de mortalité au moment de leur naissance restaient inchangées.

### Mouvement migratoire

Évolution de l'état de la population au cours d'une période, qui est due aux seuls effets des migrations (internes et internationales) survenant durant cette période.

### Mouvement naturel

Évolution de l'état de la population au cours d'une période donnée sous le seul effet des naissances et décès survenant durant cette période.

### Première couronne

Désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture de boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, August Reyers, Général Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest).

### Seconde couronne

Le terme seconde couronne désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la moyenne ceinture de Boulevard Churchill (au sud), les Boulevards militaires (à l'est: Général Jacques, Général Meiser, Brand Whitlock, Auguste Reyers, Général Wahis) et les voies de chemin de fer (à l'ouest).

### Solde migratoire

Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. On parle de **solde migratoire international** pour les entrées et les sorties depuis et vers l'étranger, et de **solde migratoire interne** pour les entrées et les sorties depuis et vers le reste du pays.

### Solde naturel

Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

### Taux (brut)

Rapport entre le nombre d'occurrences d'un événement démographique (naissances, décès, immigrations, émigrations) pour une année donnée et la population moyenne de cette année-là. Les taux sont souvent exprimés pour mille individus.

### COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

### COMITÉ DE LECTURE

Aina Astudillo-Fernandez, Xavier Dehaibe, Isaline Wertz

### MISE EN PAGE

Arnaud Tignol

### ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2025 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.